



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

-----

SEANCE DU 03 AVRIL 2024

A la suite d'une convocation du jeudi 28 mars 2024, les membres du Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le mercredi 03 avril 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

✓ Etaient présents : 31

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Jean-Paul HILPERT, Mireille CINQUALBRE, Grégoire LEININGER, Jean-Claude HEHN, Germain DERUDDER, Jean-Luc JEHIN, Hubert BOURING, Dominique LIMBACH, Joël NIEDERLANDER, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Clément CHRISTIAN, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Roselyne DA SOLLER, Ginette MAGRAS, Jean-Paul HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES.

✓ Excusés ayant donné procuration : 8

Madame, Alexandre CASSARO a donné procuration à Jean-Paul HILPERT, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Gérard THIEL a donné procuration à Etienne HOFFERT, Bernard COLBUS a donné procuration à Ginette MAGRAS, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel THIRY, Cathia HEIM, Hubert BUR,

✓ Absent : 9

Madame, Messieurs, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Can DURKUT, Bernard CLAVE, Jean-Luc LUTZ, Pascal LAUER, Emmanuel SCHULLER, Roland GLODEN, David SUCK,

-----

## 10. MARCHES PUBLICS

**OBJET : AVENANT AU MARCHÉ N°5 DE TRAITEMENT DES DECHETS RESIDUELS DU SYDEME**

Le Président rappelle que le Sydeme a conclu en 2016 un marché de traitement des déchets résiduels et ultimes avec la société EEW (Energy from Waste Saarbrücken GMBH).

Les autorités fiscales allemandes ayant adopté une loi sur l'échange national de quotas d'émissions d'origine fossiles (loi BEHG), le titulaire EEW est dans l'obligation de répercuter cette taxe à ses clients. De ce fait, le prestataire EEW se doit, depuis le 1/1/2024, en complément au tarif existant de la prestation, de nous facturer les couts supplémentaires consécutifs à l'application de cette nouvelle réglementation. Les niveaux de tarifs sont déjà connus pour les années 2024, 2025 et 2026, date à laquelle ce marché sera clôturé, à savoir :

- ✓ 21,35 € / Tonne en 2024
- ✓ 26,09 € / Tonne en 2025
- ✓ 28,46 € / Tonne en 2026

Suite à négociation entre les services du Sydeme et le prestataire EEW, il a été convenu que le tarif sera bloqué à 22,17 € / Tonne, et ce sur les 3 années restantes sur ce marché.

Ce tarif de 22,17 €/tonne est appliqué sur un volume de 35 000 tonnes annuelles (seuil haut estimé), soit 105 000 tonnes cumulées pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Montant de l'avenant :

- « Taux de la TVA : -
- « Montant HT : **2 327 850 €**
- « Montant TTC : **2 327 850 €**
- « % d'écart introduit par l'avenant n°5: **9.24 % (par rapport au montant initial)**  
(% d'écart introduit par le cumul des avenants : 9,99%)

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- « Taux de la TVA : -
- « Montant HT : **27 719 907,89 €**
- « Montant TTC : **27 719 907,89 €**

(Le nouveau montant du marché correspondant :

- au cumul de la valeur initiale du marché, soit 25 200 000,00 € HT,
- ainsi que des avenants 1, 3 et 4 pour un montant de 192 057,89 € HT,
- ainsi que du montant de ce nouvel avenant soit 2 327 850 € HT)

La CAO s'est réunie le 03 avril 2024 à 16h30 et émis un avis favorable à la signature de l'avenant n°5 avec la société EEW.

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Délibère par :

39 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

**Décide**

- De prendre acte de la décision de la CAO,
- D'autoriser le Président à signer les documents du marché, le cas échéant,
- D'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Fait à MORSBACH, le 03 avril 2024

Roland ROTH,  
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :  
Compte tenu de la publication de la délibération, **12 AVR. 2024**  
Et de la transmission en Sous-Préfecture

